



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2025-07 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour les modalités du service d'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville (fréquence, contenants, matières admissibles et interdites, dépôt en bordure de rue, etc.).

Monsieur Léonard Gaudette a déposé le projet de règlement numéro 2025-07 lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 23^e jour du mois de septembre 2025

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07
CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES
LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 11 h 30 et 11 h 40, le 23 septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 septembre 2025.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe